

Juillet 2026

Municipalité de Saint-Télesphore

Le Montjoie

Journal municipal



ENFIN DE LA CHALEUR!

En temps de canicule, la Municipalité offre la possibilité à ses citoyens de se rafraîchir au centre communautaire Rémi-Sauvé, selon l'horaire de travail de l'hôtel de ville.



- 9-1-1** Feu, ambulance, police
- 8-1-1** Info-Santé
- 5-1-1** Transport Québec
- 3-1-1** Urgence en dehors des heures d'ouverture de l'hôtel de ville
- 2-1-1** Ressources sociocommunautaires



HÔTEL DE VILLE

1425, route 340, Saint-Télesphore QC
J0P 1Y0

Téléphone **(450) 269-2999**

Télécopieur **(450) 269-2257**

Courriel info@st-telesphore.ca

Site internet www.saint-telesphore.com

Facebook facebook.com/saint-telesphore

HEURES D'OUVERTURE

Lundi au jeudi 8H00 À 12H00—13H00 À 16H30

Vendredi 8H00 À 13H00—PM Fermé

DIRECTION GÉNÉRALE

Danielle Glode, poste 3163

dg@st-telesphore.ca

MAIRIE

David McKay, poste 3161

maire@st-telesphore.ca

ADJOINTE

Manon Cuillerier, poste 3162

adjointe@st-telesphore.ca

URBANISME

Mercredi de 16h à 21h

Vendredi de 12h à 16h

Pierre-Luc Paquet, poste 3158

urbanisme@st-telesphore.ca

SERVICE D'INCENDIE

450-802-0772

incendie@st-telesphore.ca

TRAVAUX PUBLICS ET VOIRIE

Poste 3159

travauxpublics@st-telesphore.ca

URGENCE MUNICIPALE

Pour toute urgence nécessitant une intervention municipale en dehors des heures d'ouverture, veuillez composer le 3-1-1.

DANS CETTE PARUTION

Affaires municipales	2
Sécurité incendie	3
Sécurité civile	5
Hygiène du milieu et environnement	6
Urbanisme	8
Vie communautaire, loisirs et culture	9
Calendriers	12

AFFAIRES MUNICIPALES

CALENDRIER DES SÉANCES DU CONSEIL

13 juillet

10 août

14 septembre

Mardi 13 octobre

9 novembre

14 décembre



VERSEMENTS TAXES

Dates des versements à
venir en 2026

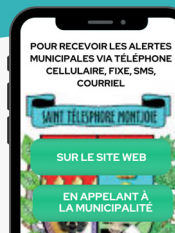
**3e versement
20 juillet 2026**

4e versement
19 septembre 2026

Je m'inscris



COMALERTE
INSCRIVEZ-VOUS!



SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

PROCHAINE SÉANCE

Lundi le 13 juillet 2026 à 19h30
Centre communautaire Rémi-Sauvé

Les personnes qui le souhaitent peuvent poser leurs QUESTIONS au plus tard à 19h00 la journée même de la séance du Conseil :

- par courriel à dg@st-telesphore.ca ;
- par téléphone au 450-269-2999 poste 3163 ;
- par internet au [www.saint-telesphore.com/nous joindre](http://www.saint-telesphore.com/nous%20joindre).

Tous les procès-verbaux sont disponibles sur le site Internet de la Municipalité. Pour ceux n'ayant pas Internet, une copie est disponible sur demande.

OFFRE D'EMPLOI

ADJOINT(E) ADMINISTRATION, SERVICES DES LOISIRS ET DE LA CULTURE

Poste permanent, temps plein

DESCRIPTION SOMMAIRE

Sous la responsabilité de la directrice générale et greffière-trésorière, le ou la titulaire du poste reçoit les appels téléphoniques, les visiteurs et dirige ceux-ci vers les services appropriés. De plus, il ou elle accomplit un ensemble de travaux administratifs et de secrétariat. Le ou la titulaire du poste organise et coordonne des activités récréatives, sportives, communautaires et culturelles.

PROFIL RECHERCHÉ

Nous recherchons une personne audacieuse, souriante, humaine, chaleureuse et positive, qui est reconnue pour son savoir-être et qui adhère aux valeurs d'authenticité, de respect et d'engagement.

ÇA VOUS INTÉRESSE

Vous pouvez consulter l'offre complète à l'adresse suivante :

<https://saint-telesphore.com/offre-demploi-adjointe-administration-services-des-loisirs-et-de-la-culture/>

Les personnes intéressées doivent faire parvenir leur curriculum vitae ainsi qu'une lettre de motivation, par courriel à dg@st-telesphore.ca



PERMIS DE BRÛLAGE

FEU À CIEL OUVERT

Vous devez obtenir un permis de brûlage et aviser le Service de sécurité incendie lorsque vous décidez de faire un feu à ciel ouvert.

La principale raison est pour éviter que les pompiers sortent inutilement si un autre citoyen communique avec les urgences pour vision d'un panache de fumée, évitant ainsi les coûts d'une fausse alerte.

Pour ce faire, en tout temps, communiquez avec le directeur du Service de sécurité incendie, monsieur Patrice Lavergne au 450-802-0772.



**Extrait du règlement municipal
No. 361-26 sur les nuisances**



« Article 28 "Fumée nuisible" Constitue une nuisance et est prohibé le fait d'allumer, de faire allumer ou de permettre que soit allumé un feu de quelque genre que ce soit dont la fumée ou les cendres se répandent sur la propriété d'autrui. »



LE SERVICE D'INCENDIE DE
SAINT-TÉLESPHORE

vous invite à son



MAISON DE
SOINS PALLIATIFS

Libella
de Hudson

LAVE AUTO

AU PROFIT DE LA **MAISON LIBELLA**
DES SOINS PALLIATIFS DE **HUDSON**

15 AOÛT 2026

De 10h à 15h



DANS LA COUR D'ÉCOLE
IMMACULÉE CONCEPTION
DE SAINT-TÉLESPHORE



TOUS LES PROFITS
SERONT REMIS À LA
**MAISON DE SOINS
PALLIATIFS DE
HUDSON**



DES DONS SERONT
ACCEPTÉS AUSSI
DURANT LA JOURNÉE



★ **SUR PLACE** ★



2\$
HOT DOG



2\$
BREUVAGE

Lavez votre véhicule, soutenez une belle cause! 

— ENSEMBLE, FAISONS UNE DIFFÉRENCE! —

DANS LA COUR DE L'ÉCOLE IMMACULÉE-CONCEPTION

1485, ROUTE 340 SAINT-TÉLESPHORE

PARCS



Extrait RMH 399 Circulation

Article 11 “*Interdiction de circuler*”

Il est interdit au conducteur d'un véhicule routier d'utiliser ou de circuler sur un trottoir, dans les voies piétonnières, les haltes, dans un sentier (pédestre, équestre, de ski de fond ou autres) **ou dans un parc identifiés par une signalisation**, sauf pour accéder à une entrée charretière.

Le propriétaire du véhicule concerné peut être trouvé coupable à moins qu'il ne prouve que lors de l'infraction reprochée son véhicule était en possession d'un tiers sans son consentement.

Il fait très CHAUD!

Précautions à prendre pour les enfants

En période de grande chaleur, l'état de santé d'un enfant de moins de 5 ans peut se détériorer rapidement.

Assurez-vous :

- de lui faire **boire de l'eau régulièrement** et si possible l'équiper d'une gourde ;
- de rafraîchir sa **peau plusieurs fois par jour avec une serviette mouillée** ;
- de lui faire **prendre un bain frais** aussi souvent que nécessaire ;
- de lui faire passer quelques heures par jour dans un **endroit climatisé ou frais** ;
- de planifier ses activités extérieures idéalement **avant 10 h et après 16 h** ;
- de l'habiller avec des **vêtements légers** ;
- de lui couvrir la tête d'un **chapeau à large bord**.

Pour le bébé allaité, offrir le **sein à la demande**. Il est tout à fait normal qu'il tète plus souvent.

Pour le bébé nourri aux préparations commerciales pour nourrisson, en **offrir plus souvent**. Pour le bébé de plus de six mois, **offrir de l'eau en petites quantités** après ou entre les boires.

Ne jamais laisser un enfant ou un bébé seul dans une voiture ou une pièce mal aérée, même quelques minutes.

Signes importants à surveiller :

- moins d'urine et urines foncées ;
- peau, lèvres ou bouche sèches ;
- maux de tête, vomissements ou diarrhée ;
- couleur anormale de la peau, pâle ou rouge ;
- yeux creux et cernés ;
- température du corps élevée, 38,5 °C et plus (rectal) ;
- agitation inhabituelle, irritabilité ou confusion ;
- difficulté à respirer ;
- somnolence, sommeil prolongé et difficulté à se réveiller.

L'enfant présente un ou plusieurs de ces signes ? Vous avez des questions sur sa santé ?
Appelez Info-Santé en composant le **811** ou renseignez-vous auprès d'une infirmière ou un médecin.

En cas d'urgence, appelez le 9-1-1. Pour en savoir plus : **Québec.ca**

Bâtir l'avenir Québec

COLLECTE DES OBJETS VOLUMINEUX



La prochaine collecte des objets volumineux est **lundi le 27 juillet prochain**. Veuillez vous assurer que vos objets respectent les consignes pour être admissibles à la collecte (matières acceptées et refusées). Vous pouvez consulter ces consignes sur notre site web : <https://saint-telesphore.com/wp-content/uploads/2026/07/Tableau-objets-volumineux-mod.png>

La collecte suivante, et dernière de l'année sera le lundi 23 novembre 2026.

COMPOST ET PAILLIS



Le compost résultant de la collecte des bacs bruns et le paillis résultant du déchiquetage des branches sont **offerts gratuitement** aux citoyens de la Municipalité. Le compost et le paillis sont entreposés au 1946, chemin Saint-Télesphore (station de pompage). Vous devrez apporter des contenants et/ou des sacs pour le remplissage ainsi qu'une pelle.

COLLECTE SPÉCIALE

de surplus des **matières recyclables**



Sac transparent
uniquement

Boîte de maximum
90 cm X 90 cm

60 cm

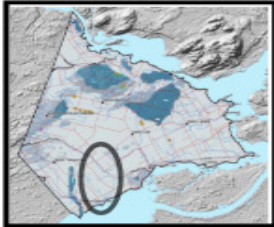




PROTÉGEONS NOTRE
VAUDREUIL **ESKER** SOULANGES



Un esker, c'est quoi?



LONGUE BANDE DE SABLE
12 km² D'EAU SOUTERRAINE
ZONE DE RECHARGE DE LA NAPPE PHRÉATIQUE

L'esker de Saint-Télesphore/Rivière-Beaudette chevauche trois municipalités : Saint-Télesphore, Saint-Polycarpe et Rivière-Beaudette. Ses eaux s'écoulent dans les bassins versants de la rivière Beaudette (Rivière-Beaudette), rivière Delisle (Saint-Polycarpe) et du cours d'eau du Grand-Marais (Saint-Zotique).

Pourquoi protéger l'esker?

USAGES À RISQUES

- Extraction de sable ·
- Enfouissement de contaminants ·
- Épandages ·
- Urbanisation ·
- Eaux usées et fosses septiques ·
- Voies de transport ·
- Corridors énergétiques ·

ÉLÉMENTS À PRÉSERVER

- Source d'eau potable majeure
- Géologie particulière
- Milieu naturel d'importance
- Corridor pour la faune
- Valeur éducative et scientifique
- Patrimoine naturel

POUR LE BÉNÉFICE DE LA POPULATION

Rivière-Beaudette

Principal consommateur de l'eau de l'esker

Saint-Télesphore

Protecteur de l'esker puisque situé à sa tête

Saint-Polycarpe

Source d'eau pour les besoins futurs

Saint-Zotique

Risque de subir les conséquences d'une contamination de l'esker

Qui sommes-nous?

Notre mission

Des citoyens de la région soucieux de protéger leurs sources d'eau potable



Protection de l'esker de Saint-Télesphore/Rivière-Beaudette



protectionesker@gmail.com

V10526



URBANISME

NUISANCE

Tout chien sera considéré comme une nuisance :

- s'il est trouvé errant, sans collier ni médaille, dans les rues, places publiques ou sur les terrains privés sans le consentement du propriétaire ;
- s'il est vicieux ou enragé ;
- s'il aboie ou hurle continuellement de façon à troubler la paix du voisinage ;
- s'il pourchasse les animaux en pâturage.

Tout chien considéré comme nuisance pourra être placé en fourrière et son gardien causant ou laissant subsister telle nuisance est passible de pénalités.



CONTRÔLE ANIMAL

Vous pouvez contacter [Contrôle animal Vaudreuil-Soulanges](#) au 450-510-1508 pour une urgence concernant un **chien**, 24 heures sur 24.

CHIEN, CHAT, AUTRE ANIMAL

Extraits du règlement municipal

No. 340-22 sur les animaux

ARTICLE 9 ANIMAUX ERRANTS

Nul ne peut laisser errer un chien, un chat ou un autre animal hors des limites du terrain privé de son gardien.

ARTICLE 10 MESURES DE CONTRÔLE

- 10.1 Le gardien doit avoir, en tout temps, la capacité physique de retenir son chien et de le maîtriser afin qu'il ne puisse en perdre le contrôle.
- 10.2 Tout chien ou autre animal domestique fréquentant les endroits publics permis devra être retenu au moyen d'une laisse n'excédant pas 1,85 mètre de longueur, par une personne raisonnable qui en a le contrôle ou la surveillance, faute de quoi, tels les chiens, chats et animaux domestiques seront alors considérés comme chiens, chats ou animaux errants. Cette laisse et son attache doivent être d'un matériau suffisamment résistant, compte tenu de la taille du chien, pour permettre à son gardien d'en avoir une maîtrise constante.
- 10.3 Un chien de 20 kg et plus doit en outre porter en tout temps, attaché à sa laisse, un licou ou un harnais.
- 10.4 Un chien ne peut se trouver sur une propriété appartenant à une personne autre que son propriétaire ou gardien, à moins que la présence du chien ait été autorisée expressément.

ARTICLE 18 CAPTURE D'ANIMAUX

Toute personne peut capturer tout chien, chat ou animal errant sur son terrain privé.

Le contrôleur animalier, ses employés, les employés de la voirie ainsi que les membres de la Sûreté du Québec peuvent prendre en charge et capturer tout chien, chat ou animal errant sur la propriété publique ou sur un terrain privé, avec le consentement dans ce dernier cas du propriétaire ou de l'occupant de cette propriété privée, et le conduire au chenil ou l'endroit recommandé.

GRANDES ORGUES, PIANO ET GOURMANDISES
DERNIÈRE ÉDITION



La municipalité est à la recherche d'artistes, artisans, producteurs, commerçants ou créateurs pour la 5e édition de son Marché de Noël . Le coût de location de table est de 20\$. Tous les détails dans le prochain Montjoie.



Appel à la communauté !

Vous avez quelques heures de libres et vous voudriez faire la différence auprès de votre municipalité, nous sommes activement à la recherche de bénévoles de tous âges pour nous aider à nos diverses activités au courant de l'année. Si cela vous intéresse, vous pouvez communiquer avec nous au 450-269-2999 au poste 3162.

Bravo à Diane Cuillerier et Paul McDonald ainsi que leur famille pour leur implication : ce sont des gens d'exception investis dans la vie de notre communauté depuis leur arrivée. Merci à vous pour votre engagement.

Crédit Photos : René Lortie, photographe et Diane Cuillerier, bénévole

BIBLIOTHÈQUE

SAINT-ZOTIQUE

30, ave. des Maîtres



Grâce à une entente avec la Municipalité de Saint-Zotique, vous avez accès à un abonnement annuel **sans frais**. Il suffit de présenter une preuve de résidence et le tour est joué! Vous avez accès à des livres imprimés, sonores ou numériques, à des jeux, jouets, revues, films et séries en DVD.

Horaire régulier

Dimanche: 10 h à 16 h

Lundi Fermé

Mardi : 10 h à 20 h

Mercredi : 10 h à 20 h

Jeudi : 10 h à 20 h

Vendredi : 10 h à 20 h

Samedi : 10 h à 16 h



Centre
d'action
bénévole
Soulanges

**LE CENTRE
D'ACTION BÉNÉVOLE
SOULANGES**

existe pour vous,

LES CITOYENS DE SOULANGES!

Chaque jour, notre équipe et nos bénévoles travaillent avec cœur afin de soutenir les personnes et les familles de notre communauté. Grâce à une multitude de services et d'activités, nous contribuons à briser l'isolement, favoriser l'entraide et améliorer la qualité de vie des citoyens.



VOICI QUELQUES-UNS DE NOS SERVICES :



**ACCOMPAGNEMENT-
TRANSPORT
MÉDICAL**
Déplacements pour vos rendez-vous médicaux.



**BONHOMME
À LUNETTES**
Procurez-vous des lunettes à petit prix, sur rendez-vous.



**REPAS
PRÉPARÉS**
Repas congelés sains et savoureux, prêts à réchauffer.



**APPELS ET
VISITES D'AMITIÉ**
Présence rassurante et écoute bienveillante.



**FRIPERIE
COMMUNAUTAIRE**
Vêtements et articles à petits prix pour toute la famille.



**AIDE ALIMENTAIRE
ET DÉPANNAGE**
Soutien alimentaire ponctuel pour les personnes et familles.



**AIDE À LA RÉDACTION
DE DOCUMENTS
GOUVERNEMENTAUX**
Formulaires, demandes et lettres : nous vous aidons à y voir clair.



**PRÊT DE MATÉRIELS
DE MOBILITÉ**
Prêt gratuit de matériel (marchettes, cannes, fauteuils roulants, etc.) selon vos besoins.



**SERVICE DE
RÉFÉRENCIEMENT**
Nous vous orientons vers les ressources appropriées selon votre situation.



**TRAVAILLEUR
DE MILIEU**
Présence dans la communauté, écoute, références et accompagnement.



VOUS AVEZ BESOIN D'AIDE?



VOUS SOUHAITEZ VOUS IMPLIQUER COMME BÉNÉVOLE?



VOUS DÉSIREZ SOUTENIR VOTRE COMMUNAUTÉ?

⇒ Nous sommes là pour vous! ⇒

**Centre d'action
bénévole Soulanges**

371, rue Sainte-Catherine à Saint-Polycarpe
450 265-3134
accueil@cabsoulanges.com
www.cabsoulanges.com

Ensemble, faisons une différence dans notre communauté.





Le Parc du canal de Soulanges célèbre son 5^e anniversaire : location gratuite d'équipement de plein air pour s'approprier notre parc régional!

Du 6 juillet au 19 août 2026, dans le cadre des célébrations entourant son 5^e anniversaire, le Parc du canal de Soulanges offrira aux résidents de chacune des 23 municipalités de la MRC de Vaudreuil-Soulanges une journée de gratuité pour la location d'équipement de plein air. Il s'agit d'une formule simple et accessible pour toute la famille, une opportunité unique de bouger et de découvrir notre parc régional, le canal et la piste cyclable Soulanges.

En fonction du calendrier ci-contre, les résidents de la municipalité identifiée pourront emprunter gratuitement des vélos, des kayaks (simples et doubles) ainsi que des planches à pagaie (SUP). Chaque bloc de location est valide pour une durée d'une heure. Pour assurer la sécurité de tous, les prêts de casques de vélos, de vestes de flottaison individuelles (VFI), de pagaies et de trousse de sécurité sont également inclus. Les jeunes de moins de 14 ans doivent être accompagnés d'un adulte.

Calendrier des journées de location gratuite d'équipement

- | | | | |
|--------------|----------------------------|-----------|--------------------------|
| • 6 juillet | Coteau-du-Lac | • 3 août | Saint-Clet |
| • 7 juillet | Hudson | • 4 août | Saint-Lazare |
| • 8 juillet | L'Île-Cadieux | • 5 août | Saint-Polycarpe |
| • 13 juillet | L'Île-Perrot | • 6 août | Saint-Télesphore |
| • 14 juillet | Les Cèdres | • 10 août | Saint-Zotique |
| • 15 juillet | Les Coteaux | • 11 août | Sainte-Justine-de-Newton |
| • 20 juillet | Notre-Dame-de-l'Île-Perrot | • 12 août | Sainte-Marthe |
| • 21 juillet | Pincourt | • 13 août | Terrasse-Vaudreuil |
| • 22 juillet | Pointe-des-Cascades | • 17 août | Très-Saint-Rédempteur |
| • 27 juillet | Pointe-Fortune | • 18 août | Vaudreuil-Dorion |
| • 28 juillet | Rigaud | • 19 août | Vaudreuil-sur-le-Lac |
| • 29 juillet | Rivière-Beaudette | | |

Le nombre de locations étant limité, les citoyens sont invités à réserver leur plage horaire en ligne via la [plateforme Endorphine](#).

Une preuve de résidence valide sera exigée sur place le jour de l'activité.

Emplacement

Kiosque de Coteau-du-Lac

20, rue principale, Coteau-du-Lac

Heures d'ouverture : 10h à 17 h - *La dernière location de la journée s'effectue à 16 h.*








Pour plus d'informations, consultez le canaldesoulanges.ca. Vous pouvez également suivre la page Facebook et Instagram du Parc du canal de Soulanges.

JUILLET 2026

Dim	Lun	Mar	Mer	Jeu	Ven	Sam
			1 FERMÉ	2	3	4
5	6 	7	8	9	10	11
12	13 	14 	15	16	17	18
19	20 	21	22	23	24	25
26	27 	28 	29	30	31	1er août

AOÛT 2026

Dim	Lun	Mar	Mer	Jeu	Ven	Sam
2	3 	4	5	6	7	8
9	10 	11 	12	13	14	15 
16	17 	18	19	20	21	22
23	24 	25 	26	27	28	29
30	31 					

Matières recyclables 	Matières domestiques 	Matières organiques 	Séance du Conseil 	Collecte objets volumineux 	Collecte spéciale mat. recyclables 	Échéance taxes 
---	---	--	--	---	---	---